

MINIBUS

Convention de prêt du véhicule communal

Entre

La commune de Montfort-le-Gesnois représentée par son maire, Monsieur Anthony TRIFAUT ;

Et

Nom de l'association (ou organisme) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : ___/___/___/___/___ Portable : ___/___/___/___/___

Mail :@.....

Déplacement

Objet :

Date : Du ___/___/___ au ___/___/___ Tranche horaire : De ___h___ à ___h___

Nb de kms estimés :

Enlèvement et restitution du véhicule :

Date et heure d'enlèvement du minibus : le ___/___/___ à ___h___ à ___h___
(Avant le vendredi 14h)

Date et heure de restitution du minibus : le ___/___/___ à ___h___ à ___h___
(Avant le vendredi 14h)

La clé du minibus se récupère directement auprès du service technique.

Engagement :

Par cette présente convention, le preneur certifie que la personne qui sera désignée comme le conducteur du minibus sera bien titulaire du permis de conduire au jour de la prise et du dépôt du minibus.

Le conducteur certifie être assuré par l'association ou l'organisme qu'il représente et/ou avoir pris une assurance lui permettant d'être couvert en cas de sinistre ou de dommages.

Le preneur s'engage à restituer le minibus en parfait état de propreté (pelle et balayette mises à disposition) et après avoir fait le plein de carburant avant de le remettre au service technique situé Chemin du Pavillon à Montfort-le-Gesnois.

Le preneur s'engage à informer dans les plus brefs délais la commune, propriétaire du véhicule, en cas de dommages, de dégradations ou de problèmes techniques survenus pendant la durée du prêt.

La commune décline toutes responsabilités en cas de sinistres qui surviendraient au cours d'un prêt et se réserve le droit de refuser le prêt du véhicule en cas de non-respect des mentions susvisées.

En cas de dégradations ou de sinistres causés par le preneur ou par un tiers pendant la durée du prêt de véhicule, la commune se réserve le droit de facturer les réparations au preneur dans les meilleurs délais.

La commune étant seule propriétaire du véhicule, elle se réserve le droit, en cas de nécessité absolue de réquisitionner le minibus même si une réservation aurait été accordée au préalable.

Date de dépôt de la demande : ___/___/___

Signature :

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Accord

Signature du gestionnaire :

Refus